

CONDITIONS FINANCIERES

L'Etat, en principe, devrait pourvoir aux dépenses de fonctionnement de l'établissement selon les clauses du contrat d'association. Néanmoins, il ne couvre pas toutes les charges et nous devons demander aux familles une participation financière dite **contribution familiale** (pour couvrir les charges d'entretien des bâtiments et de mise en sécurité et ceux afférents à l'enseignement religieux et à l'exercice du culte). S'y ajoutent éventuellement, les frais de pension ou demi-pension.

L'Institut, soucieux d'être ouvert à toutes les familles qui le souhaitent, établit une péréquation familiale uniquement (1) sur la contribution familiale en fonction du nombre d'enfants et des ressources. Lorsque les familles en situation financière difficile souhaitent faire une demande de réduction, celle-ci est accueillie avec bienveillance et étudiée par les Chefs d'établissement. La demande est à faire auprès de Mme LECLUZE (Service comptabilité).

(1) Sauf en B.T.S et en Bac Pro Métiers de la Sécurité, une grille de péréquation (sur la contribution familiale) prend en compte les ressources des familles et les charges pesant sur celles qui mettent plusieurs enfants dans l'enseignement catholique.

Nous remercions ceux qui peuvent verser une participation volontaire dans un esprit de solidarité.

Les tarifs (contribution familiale, hébergement, restauration, cotisation sportive UGSEL obligatoire) sont établis pour l'année scolaire et sont appelés en septembre.

A ces tarifs peuvent s'ajouter l'adhésion à l'Association des Parents d'Elèves.

Une **assurance scolaire** incluant la garantie individuelle accident est contractée par l'établissement, auprès de la Mutuelle St Christophe, pour chaque élève et facturée aux parents au tarif de 5,27 €. Si les parents fournissent une attestation d'assurance scolaire incluant une garantie individuelle accident avant le 15 septembre, l'assurance souscrite par l'établissement sera déduite de la contribution familiale. Une notice d'information de la Mutuelle St Christophe est fournie avec ce dossier. Cf dossier formulaire.

Des appels financiers peuvent avoir lieu en cours d'année pour :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• les échanges et les sorties pédagogiques• les activités culturelles et artistiques• la licence sportive ASIA individuelle facultative | <ul style="list-style-type: none">• les œuvres intégrales étudiées (par ex. en français)• le manuel et le fichier de catéchèse |
|---|---|

Informations complémentaires :

- **Restauration : les absences pour stages, examens et journées pédagogiques sont prises en compte dans le tarif annuel et ne peuvent donner lieu à réduction**
- Changement de régime : cf. document « demande de changement de régime »
- Notre système informatique permet aux familles qui le souhaitent, un étalement mensuel des règlements par prélèvement automatique (**service gratuit**)
- Le retour du dossier « formulaires » pour le 16 Août est une des conditions pour ne pas avoir d'office l'application de la part de péréquation la moins favorable.
- Les règlements se font :
 - par chèque bancaire ou postal à l'ordre de "INSTITUT SAINT-LO"
 - par espèces exclusivement à la Comptabilité de l'INSTITUT
 - par prélèvement (se reporter au dossier « formulaires » pour l'autorisation de prélèvement). 10 prélèvements de sept à juin (1^{er} prélèvement au 15 sept cf paragraphe « modalités de prélèvement »)
- La facture sera disponible au téléchargement (format pdf) sur le site « Ecole directe » à partir du 1^{er} octobre. Si vous souhaitez une version papier de celle-ci merci de contacter le service comptabilité.

GRILLE TARIFAIRE DE REFERENCE **2026/2027** (montant indiqué multiplié par 10) CONTRIBUTION FAMILIALE

Classe de votre enfant		Maternelle	Primaire	Collège		L.G.T. 2 ^{nde} /1 ^{ère} Terminale	3 ^è Prépa Métiers	L.P.					B.T.S
				6 ^è /5 ^è	4 ^è /3 ^è			Bac prof MRC	Bac prof Métiers de la Sécurité				
								2 ^{nde} /1 ^{ère} /Term	2 ^{nde}	1 ^{ère}	Term Police Gendarmerie	Term Sapeur- Pompier	
Contribution familiale	Mini (selon péréquation)	25,70 €	25,70 €	48,00 €	62,20 €	68,20 €	49,00 €	49,00 €					
	Base pour calcul	31,70 €	31,70 €	64,00 €	78,20 €	78,20 €	59,00 €	59,00 €	59,00 €	59,00 €	59,00 €	59,00 €	79 €
	Maxi (selon péréquat°)	39,70 €	39,70 €	72,00 €	86,20 €	86,20 €	67,00 €	67,00 €					
Coût spécificité formation									33,10 €	49,30 €		141,80 €	
Tenue vestimentaire 2 ^{nde} MS									12,20 € (1)				

(1) 2^{nde} MS : équipement spécifique (2 pantalons, 1 sweat, 2 polos, 1 paire de chaussure, 1 veste, 1 parka, 1 casquette, 1 ceinture)
coût total 322 € dont participation 100 € Région Normandie et 100 € Institut Saint-Lô. Reste à charge pour l'élève : 122 €

Pour le calcul de la péréquation appeler le service comptabilité ou consulter notre site internet

TARIFS BOURSIERS **2026/2027** (montant indiqué multiplié par 10) CONTRIBUTION FAMILIALE

Classe de votre enfant	Collège		L.G.T. 2 ^{nde} /1 ^{ère} Terminale	3 ^è Prépa Métiers	L.P.					S.T.S
	6 ^è /5 ^è	4 ^è /3 ^è			Bac prof MRC	Bac prof Métiers de la Sécurité				
					2 ^{nde} /1 ^{ère} /Term	2 ^{nde}	1 ^{ère}	Term Police Gendarmerie	Term Sapeur- Pompier	
Contribution familiale – Elèves boursiers	55,00 €	65,00 €	65,00 €	55,00 €	55,00 €	55,00 €	55,00 €	55,00 €	55,00 €	65,00 €

Précision concernant la contribution familiale des élèves boursiers :

Si votre enfant est boursier, un tarif spécifique de contribution familiale vous sera appliqué (tableau ci dessus).

Toutefois, si le calcul de votre contribution familiale avec la grille de référence s'avère plus favorable pour vous par rapport au tarif boursier, nous appliquerons le résultat de ce calcul sur votre facture.

**GRILLE TARIFAIRE DE REFERENCE 2026/2027 (montant indiqué multiplié par 10)
RESTAURATION**

Classe de votre enfant	RESTAURATION de ½ pension : 4 repas Lundi, mardi, jeudi, vendredi		RESTAURATION de pension 9 repas Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi		RESTAURATION de pension 7 repas Lundi, mardi, jeudi, vendredi		Date <u>prévisionnelle</u> de départ en fin d'année (après les cours) (1)
	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	
Maternelle	27,70	37,50					vendredi 2 juillet 2027
Primaire	44,10	41,70					vendredi 2 juillet 2027
6ème	49,10	45,20	88,10	101,70	68,10	78,50	jeudi 24 juin 2027
5ème	48,70	44,90	87,50	101,00	67,50	77,80	jeudi 24 juin 2027
4ème	48,30	44,50	86,30	99,60	66,90	77,10	mardi 22 juin 2027
3ème	48,70	44,90	86,90	100,30	67,80	78,20	mardi 22 juin 2027
2 ^{de} LG	46,80	43,10	83,90	96,80	65,00	75,00	vendredi 11 juin 2027
1 ^{ère} LGT	45,60	42,10	81,40	94,00	63,20	72,90	mardi 8 juin 2027
Term LGT	46,00	42,40	82,00	94,70	63,80	73,60	mardi 8 juin 2027
3ème Prépa Métiers	44,90	41,40	79,30	91,50	62,30	71,90	mardi 22 juin 2027
2 ^{de} Pro MS	40,70	37,50	72,90	84,10	56,50	65,20	vendredi 4 juin 2027
2 ^{de} Pro MRC	40,70	37,50	72,90	84,10	56,50	65,20	vendredi 4 juin 2027
1 ^{ère} Pro MS	36,90	34,00	66,50	76,80	51,40	59,20	mercredi 9 juin 2027
1 ^{ère} Pro MRC	35,00	32,30	62,60	72,20	48,60	56,10	vendredi 14 mai 2027
Term Pro MS Pompier	38,00	35,10	68,10	78,50	52,90	61,00	vendredi 11 juin 2027
Term Pro MS Police Gendarme	40,70	37,50	72,90	84,10	56,50	65,20	vendredi 11 juin 2027
Term Pro MRC	37,30	34,40	67,80	78,20	52,00	59,90	vendredi 11 juin 2027

(1) les tarifs de restauration sont déterminés en fonction d'une date théorique de départ en fin d'année. Si toutefois celle-ci devait être avancée un avoir, sur part variable, vous sera établi, si elle devait être repoussée une facture complémentaire sur part variable vous sera transmise.

Ticket repas externe à l'unité : **MAXI 2 repas par semaine sauf BTS** :

Ecole : Maternelle : 5,40 €
Primaire : 6,65 €

Collège, LGT, LP : 7,85 €

BTS : tarif Crous
1 € : boursiers et non boursiers

**GRILLE TARIFAIRE 2026/2027 (montant indiqué multiplié par 10)
HEBERGEMENT**

Classe de votre enfant	Collège		L.G.T. 2 ^{de} /1 ^{ère} Terminale	L.P.		S.T.S
	6è/5è	4è/3è		3è Prépa Métiers	Bac prof	
HEBERGEMENT Pension (lundi au vendredi)	182,80 €	182,80 €	182,80 €	182,80 €	182,80 €	182,80 €

**GRILLE TARIFAIRE 2026/2027 (montant indiqué multiplié par 10)
ETUDES / GARDERIE**

Classe de votre enfant	Garderie Maternelle	CP	Etudes Primaire CE1 à CM2	Etudes Collège		Etudes L.G.T. 2 ^{de} /1 ^{ère} Terminale	Etudes L.P.	
				6è/5è	4è/3è		3è Prépa Métiers	Bac prof
Etudes / Garderie	24,60 €	24,60 €	24,60 €	17,60 €	17,60 €	17,60 €	17,60 €	17,60 €

Etude / garderie exceptionnelle : 2,50 € par soir

MODALITES DE REGLEMENT PAR PRELEVEMENT

Les prélèvements s'effectuent sur une période de 10 mois de septembre 2026 à juin 2027 et non plus sur 9 mois comme les années précédentes. Ceci afin d'alléger les mensualités.

La facturation étant établie fin septembre / début octobre, le premier prélèvement du mois de septembre (le 15) sera une estimation la plus proche de la réalité et sera calculé en fonction de la classe et du régime de votre enfant.

Les 9 prélèvements suivants (oct 2026 à juin 2027) seront établis de la manière suivante :

$$(\text{total facture} - 1^{\text{er}} \text{prélèvement} - \text{Acomptes éventuels})/9$$

Pour le calcul du premier prélèvement (1), les éléments suivants sont pris en compte :

- Classe de l'élève
- Régime de l'élève
- Coût spécifique de formation (Bac pro MS)
- Tenue vestimentaire (2MS)
- Acompte versé

Ne sont pas retenues dans le calcul du premier prélèvement :

- La péréquation
- La participation à l'Association des Parents d'Elèves
- La cotisation UGSEL

Voici le montant du 1^{er} prélèvement qui sera appliqué pour le mois de septembre selon la classe de votre enfant et selon son régime :

Tableau du 1 ^{er} prélèvement du 15 septembre					
	Externe	Demi-pensionnaire	Pensionnaire 9 repas	Pensionnaire 7 repas	BTS Pensionnaire (hors repas au ticket)
Maternelle	31	96			
Primaire	31	117			
6 ^{ème}	63	157	408	365	
5 ^{ème}	63	157	418	375	
4 ^{ème}	77	170	429	386	
3 ^{ème}	77	171	431	389	
2 ^{nde} LG	77	167	403	372	
1 ^{ère} LGT	77	165	419	380	
Term LGT	77	166	420	381	
3 ^{ème} Prépa métiers	58	144	384	347	
2 ^{nde} Pro MS	86	164	425	390	
2 ^{nde} Pro MRC	58	136	370	335	
1 ^{ère} Pro MS	112	183	421	389	
1 ^{ère} Pro MRC	58	125	359	329	
Term Pro MS Pompier	204	266	517	484	
Term Pro MS Police	63	141	386	350	
Term Pro MRC	58	130	370	336	
BTS MCO1	76				259
BTS MCO2	82				265